

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

La certification CSTB Compétence Expert Construction a pour objet de reconnaître les connaissances, les compétences professionnelles et les aptitudes de l'expert et de confirmer qu'il peut conduire avec efficacité les investigations de toute nature susceptibles de lui permettre de répondre aux objectifs de sa mission:

Elle atteste de :

- Sa culture générale dans les différents domaines technique, juridique et assurantiel abordés au cours d'une expertise construction;
- Ses connaissances techniques portant sur des pathologies différentes, couramment traitées ou susceptibles d'être rencontrées par un expert construction généraliste;
- Sa capacité à restituer de façon claire, précise, concise, intelligible et exploitable les résultats et les conclusions de ses opérations d'expertise, en répondant aux attentes des divers destinataires de son rapport, tant en ce qui concerne le fond que la forme;
- Son aptitude à diriger une réunion et notamment à répondre à ses contradicteurs.

CERTIFICAT

N° COMP EP3 - 2010 201 Rev. 01 Renouvellement du 04/03/2016

Monsieur **Éric GAUCHET**

Par mandatement du CSTB, CERTIVEA atteste que l'expert identifié ci-dessus a satisfait aux exigences du Référentiel de Certification CSTB Compétence Expert Construction version du 02/02/2015

L'expert est donc autorisé à utiliser la marque conformément aux dispositions de la charte de communication en vigueur.

Patrick NOSENT
Président

Date de délivrance: 04/03/2016

Date de fin de validité: 03/03/2021 + 5 mois

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide 5 ans et 5 mois. La validité de ce certificat peut être vérifiée via la liste des certifiés communiquée sur le site internet www.certivea.fr. Le Référentiel de certification est également disponible sur le site www.certivea.fr.

CARACTÉRISTIQUES
CERTIFIÉES

La certification CSTB Compétence Expert Construction a pour objet de reconnaître les connaissances, les compétences professionnelles et les aptitudes de l'expert et de confirmer qu'il peut conduire avec efficacité les investigations de toute nature susceptibles de lui permettre de répondre aux objectifs de sa mission.

Elle atteste de :

- Sa culture générale dans les différents domaines : technique, juridique et assurantiel abordés au cours d'une expertise construction ;
- Ses connaissances techniques portant sur des pathologies différentes, couramment traitées ou susceptibles d'être rencontrées par un expert construction généraliste ;
- Sa capacité à restituer de façon claire, précise, concise, intelligible et exploitable les résultats et les conclusions de ses opérations d'expertise, en répondant aux attentes des divers destinataires de son rapport, tant en ce qui concerne le fond que la forme ;
- Son aptitude à diriger une réunion et notamment à répondre à ses contradicteurs.

F351 - version 21/05/2018

CERTIVEA - 4 avenue du recteur Poincaré, 75016 Paris

Certificat

N° CERTIFICAT : COMP EP4 - 2008 136 Rév. 00 Renouvellement

Monsieur **Sébastien LAFITTE**

Par mandatement du CSTB, CERTIVEA atteste que l'expert identifié ci-dessus a satisfait aux exigences du Référentiel de Certification CSTB Compétence Expert Construction version du 19/12/2017

L'expert est donc autorisé à utiliser la marque conformément aux dispositions de la charte de communication en vigueur.

Date de délivrance : 15/05/2018

Date de fin de validité : 14/05/2021

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide 3 ans. La validité de ce certificat peut être vérifiée via la liste des certifiés communiquée sur le site internet www.certivea.fr. Le Référentiel de certification est également disponible sur le site www.certivea.fr.

Validé le : 05/06/2018

Patrick NOSENT
Président